



## Communiqué de presse

### **La mobilité douce, un objectif majeur pour les deux parcs nationaux voisins du Grand Paradis et de la Vanoise**

Il s'est déroulé hier, dans la salle polyvalente de l'ex-Grand Hôtel de Ceresole Réel (TO), la rencontre bilatérale entre le Parc national du Grand Paradis et le Parc national de la Vanoise français.

A cet évènement ont participé le Président du Parc [national du Grand Paradis] Giovanni Picco, le Directeur Michele Ottino et leurs homologues français Alain Marnezy et Philippe Traub, ainsi que le Maire de Ceresole Reale, Renzo Bruno Mattiet. Parmi les hôtes de cette rencontre figuraient en outre le Préfet de la Savoie Rémi Thuau, Elena Maselli, représentante du Réseau alpin des espaces protégés ALPARC et Michele Salimi, Président de l'Association des communes italiennes des parcs. Enfin, participait également une forte représentation des maires des territoires des deux aires protégées.

La visite des « cousins » français a été soutenue par les établissements gestionnaires des deux aires protégées limitrophes (unies sur une dizaine de kilomètres sur la dorsale alpine et par les liens historiques, naturels et humains qu'ils entretiennent depuis leur jumelage de 1972) pour renforcer les rapports et les objectifs communs de la « charte de bon voisinage », approuvée à Aigueblanche en 1999. Dans cette déclaration, les deux parcs avaient prévu le rapprochement des organismes de gestion des parcs à travers une participation réciproque, des initiatives communes de gestion de la conservation de l'environnement naturel et de la biodiversité et la promotion d'un tourisme naturaliste de qualité.

La rencontre s'est déroulée dans un climat de collaboration et d'enthousiasme et a contribué à la connaissance de l'évolution des politiques de gestion en cours dans les deux parcs. Elle a permis un échange concret d'expériences entre les administrateurs et les agents sur les activités récemment entreprises, dans la perspective d'objectifs communs. Le jumelage en effet été concrétisé jusqu'à présent par la mise en œuvre de différentes activités conjointes telles que l'échange de gardes lors de recensements, l'étude de la faune (en particulier du bouquetin) et des visites pédagogiques avec les écoles des communes des deux parcs. Durant le vaste débat qui en a suivi, a émergé la volonté, fortement exprimée par la Direction du parc français, de travailler sur des projets communs en partenariat avec les collectivités locales.

Le Président du Parc [national du Grand Paradis], Giovanni Picco, a expliqué dans son discours de bienvenue : « Nous sommes ici aujourd'hui pour une journée qui a la volonté de concrétiser un programme d'échanges et d'activités entre les techniciens et les administrateurs du territoire des deux parcs, pour établir une meilleure connaissance réciproque et favoriser les rapports entre les deux conseils d'administration, et, au-delà, entre les administrations locales. Tout cela dans l'esprit demandé par le Conseil de l'Europe, qui attribue à tous les deux parcs son Diplôme européen des espaces protégés, et qui recommande de continuer à renforcer la coopération avec les collectivités locales dans le respect des exigences de protection du patrimoine naturel et du paysage, et de maintenir un cadre pour l'accord de coopération entre les Parcs nationaux de la Vanoise et du Grand Paradis ».

Ces visions et buts communs, qui peuvent améliorer le travail des deux organismes en développant une coopération et en dirigeant les actions vers un objectif de développement durable et de protection de la biodiversité dans la plus vaste zone protégée des Alpes Occidentales, ont également comme objectif de créer un grand parc européen transfrontalier, grâce à la dimension internationale acquise par les deux aires protégées. Un « parc international » donc, « pour ses richesses naturelles qui sont un patrimoine de l'humanité » selon la pensée exprimée par Osvaldo Naudin, Président de la Communauté du Parc [national du Grand Paradis].